

# Du rififi sous la Coupole

Autor(en): **Dubacher, Danièle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1993)**

Heft 49: **Berne : sous le signe de l'ours**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-847974>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



**HARMONISATION** : Le titulaire d'un diplôme de formation cantonale verra bientôt son titre reconnu partout en Suisse, exception faite de Zurich. En effet, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique vient de présenter un "accord cantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études". Zurich est le seul canton à rester à l'écart de cet accord. Pour que ce dernier entre en vigueur, il faut encore que les cantons fassent acte d'adhésion et que la Confédération donne son feu vert.

**SANTÉ** : Le coût de la santé en Suisse a augmenté de 43,1% entre 1985 et 1990 pour atteindre la somme de 26,3 milliards de frs.s. En 1990, les Suisses ont dépensé 8,4% du produit intérieur brut en biens et services de santé. Les soins en hôpital représentent plus de la moitié du coût total. Près des deux tiers de ce coût sont supportés par les ménages, un bon quart par l'Etat (estimation réalisée par l'Office fédéral de la statistique).

**SUCCESSION** : Claude Smadja succède à Claude Torracinta à la tête du Département de l'information de la Télévision suisse romande. Ce département regroupe les magazines d'information comme "Temps présent" ou "Tell quel" et les journaux télévisés.

**ÉNERGIE** : Le Conseil Fédéral octroie à Unigaz SA (FR) une concession d'une durée de 50 ans pour la construction d'un gazoduc de 104 km entre Ruswill (LU) et Altavilla (Morat/FR).

**AIDE** : Le Conseil Fédéral fait un don de 9,5 millions de frs.s. à l'Albanie. Cet argent servira à un projet de développement des télécommunications mis au point par la Banque européenne de construction et de développement.

**NOMINATION** : Le ministre Giovanni Antonio Colombo, chef-ad-

joint du Bureau de l'intégration, est nommé délégué aux questions financières et monétaires internationales par le Conseil Fédéral. Il succède à Daniel Kaeser, lui-même nommé directeur exécutif suisse au Fonds Monétaire International.

**CFF** : Désormais, les CFF pourront s'équiper en matériel roulant, en machines ou biens immobiliers grâce au leasing ou à la location. Le Conseil Fédéral vient en effet de modifier le chapitre "financement" de l'ordonnance sur les CFF.

**CULTURE** : La fondation Pro Helvetia ouvre deux centres d'échanges culturels à l'Est, le premier à Bratislava (Slovaquie) et le deuxième à Prague (Tchéquie). Ces centres proposent une bibliothèque riche de 2000 ouvrages d'auteurs suisses, ou consacrés à la Suisse.

**POSTCARD** : CFF et PTT s'unissent pour lancer une Postcard faisant également office d'abonnement demi-tarif. Cette carte, qui coûtera 150 frs.s. par an, sera lancée le 1er mai prochain.

**PLAINTÉ** : L'Organisation pour l'abolition des discriminations juridiques envers les hommes porte plainte contre le Conseil Fédéral pour abus d'autorité. Celui-ci avait demandé au Parlement, dans le cadre de la 10ème révision de l'AVS, de fixer l'âge de la retraite à 62 ans pour les femmes et à 65 pour les hommes. L'organisation estime que cette proposition est discriminatoire et contraire à la Constitution.

**JUSTICE** : La Suisse demande aux Pays Bas l'extradition du Zurichois soupçonné de pédophilie meurtrière, ainsi que celle de sa compagne. Détenu à Amsterdam depuis janvier, le couple ne pourra toutefois être extradé que lorsque la procédure pénale engagée par la justice néerlandaise aura été conclue. ■

Du

Le soufflé peut retomber, le 100e Conseiller fédéral, qui se décline au féminin, est enfin élu.

Merci Monsieur Matthey pour le geste que peu de politiciens auraient fait à votre place. Merci de renoncer à la plus haute fonction. Vous resterez dans les mémoires avec l'estime que l'on doit aux hommes d'honneur ; votre geste est historique. Vous avez compris que si l'on veut sauver un idéal politique, il ne suffit pas d'être un pantin actionné par des parlementaires qui se bouchent les yeux et les oreilles. Comme vous l'avez si bien dit dans votre discours digne d'un grand homme d'Etat : "Seul, on est rarement en bonne compagnie" et encore "Elu démocratiquement, je desservirais l'activité gouvernementale sans être soutenu et reconnu par le groupe politique auquel j'appartiens et que je représenterais au gouvernement".

Ainsi donc, notre nouveau Conseiller Fédéral est une femme, mais pas celle que le parti socialiste proposait, que les ouvriers attendaient, que beaucoup de femmes voulaient. Au matin du 3 mars, Christiane Brunner était à élire. Candidate idéale qui cumulait les exigences du consensus d'être femme et genevoise. Dirigeante de la FTMH, le plus grand syndicat de Suisse, connaissant les problèmes sociaux, s'étant élevée à la force de l'intelligence, elle fit peur à certains messieurs du Parlement qui n'appréciaient pas le franc-parler. Elle effraya aussi les anonymes à tel point que d'aucuns durent faire circuler un torchon, envoyé à toutes les rédactions, afin de la discréditer ; on l'y accusait des tares les plus graves ; "on" avait même des photos d'elle toute nue ! Les coups portaient si bas que la plupart des journaux jetèrent le papier à la poubelle. Mais bien entendu, certains ne jouèrent pas le jeu et l'on vit même, dans le plus grand tirage de Suisse Alémanique, publiée à côté de la lettre anonyme, une photo de Christiane Brunner, un téléphone à la main... Allusion à notre Elisabeth déchuë ? Si la même mésaventure était arrivée à un homme aurait-il dû, comme Christiane Brunner, s'expliquer, se justifier face à la presse ? Elle le fit et d'une manière si serene qu'elle marqua des points dans les esprits. D'autres reproches, fondés ceux-là sur ses actes politiques, lui furent adressés : "elle a voté oui à l'initiative contre l'armée", "elle n'a pas l'expérience néces-

# rififi sous la Coupole

saire d'un exécutif", "elle n'a pas le look d'une conseillère fédérale" (c'est vrai qu'elle ressemble un peu à la Schtroumpfette, mais cela a-t-il réellement une importance ? Le paraître aide-t-il à résoudre les problèmes ? Faut-il voter pour elle parce qu'elle est femme ou faut-il voter contre elle car elle n'est pas "belle") mais surtout "elle a été l'instigatrice de la grève des femmes" ! Personnellement, je crois que c'est là que le bât blesse. Ce dernier reproche a des relents machistes. Comment faire souffler un vent de nouveau rose. Un parlement, c'est gris.

Le 3 mars donc, les parlementaires de la droite traditionnelle s'allient à la droite musclée et tendent le croche-pied fatal à Christiane Brunner en élisant Francis Matthey. Colère dans les travées et la rue. Sifflés, hurlements, pots de peinture rouge, oeufs et boules de neige sont lancés contre les vitres du Palais fédéral ; manifestation spontanée devant le lieu des décisions, ce qui est strictement interdit par la loi pendant les séances parlementaires. Ordre est donné à la police de disperser les manifestants/tes. Gaz lacrymogènes contre manif gentille. Les femmes reviendront cependant tous les jours jusqu'à la prochaine élection. Elles pleurent et se demandent s'il faudra qu'une femme, pour être élue, se travestisse en homme. Fin du 1er acte.

Suit une maigre semaine où l'on parle Formule magique, qui a pris trop de rides, retrait du parti socialiste du gouvernement, éclatement de la coalition gouvernementale, et surtout, comment se sortir de cette triste situation sans trop remuer le couteau dans les plaies. On parle beaucoup, on se fait des signes que les adversaires ne comprennent pas, et finalement le parti socialiste, à la demande des partis de droite présente une double candidature féminine Christiane Brunner / Ruth Dreifuss. Toutes les deux femmes, toutes les deux genevoises (Ruth Dreifuss

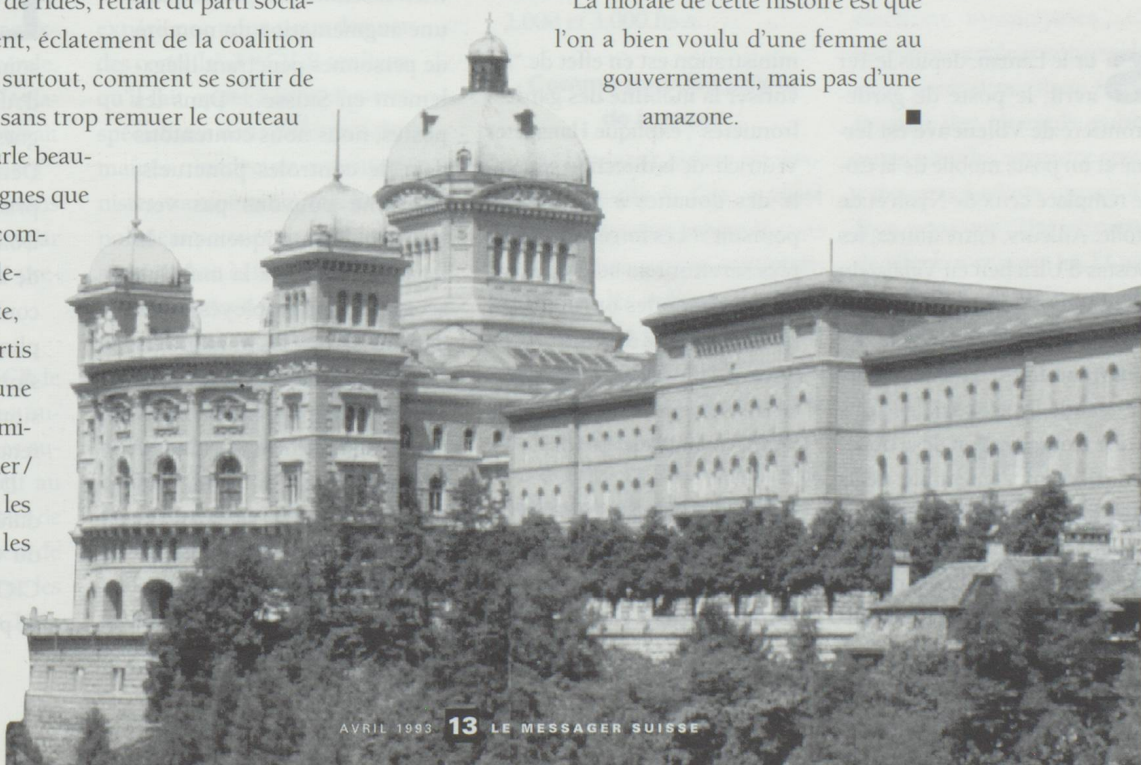
l'est devenue 2 jours avant son élection), toutes les deux sont syndicalistes, des jumelles en quelque sorte, avec quand même une petite différence de look, comme dans les vrais couples jumeaux.

Et le 10 mars vint. Francis Matthey renonce officiellement à son élection. Des députés montent à la Tribune et démontrent pourquoi il faut voter à nouveau aujourd'hui ou au contraire pourquoi il ne faut pas. Impression que certains profitent de la couverture télévisuelle pour enfin montrer qu'ils font bien partie des décideurs.

Au premier tour, Vreni Spoeri, radicale zurichoise, qui a récolté 54 voix, informe qu'elle n'est pas candidate.

Au deuxième tour, Christiane Brunner, qui perd du terrain, dénonce les intrigues très clairement, dit que les femmes ne pratiquent pas cette politique, annonce qu'elle se retire et invite ceux qui lui ont apporté leur soutien à voter pour Madame Dreifuss. Monsieur Gilbert Couteau, libéral genevois, ne "veut pas être l'usurpateur d'un siège féminin" et se retire également (il avait recueilli 14 voix). Les représentants du parti des automobilistes et du parti des démocrates suisses sortent de la salle en signe de désaccord et finalement c'est au 3ème tour (ainsi font, font, font) que Ruth Dreifuss devient le 100e Conseiller Fédéral par 144 voix.

La morale de cette histoire est que l'on a bien voulu d'une femme au gouvernement, mais pas d'une amazone. ■



Du rififi sous la Coupole.